

ASSEMBLÉE NATIONALE27 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CL305

présenté par

M. Saulignac, Mme Allemand, Mme Capdevielle, M. Christophe, Mme Karamanli, M. Pena,
Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Delautrette et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 72**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer les alinéas 69 à 75.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à supprimer le rétablissement de la DGF des régions en miroir de notre amendement déposé en 1^{ère} partie du PLF qui visait à leur maintenir le versement d'une fraction de TVA.

Le retour à une DGF des régions apporte certes une meilleure visibilité et prévisibilité des recettes des régions pour l'équilibrage de leurs budgets mais elle leur retire tout bénéfice de la dynamique tendancielle de la TVA observée depuis la création de la fraction de TVA dont elles bénéficient aujourd'hui.

Afin de leur conserver le bénéfice de cette dynamique de ressources dans le temps, en l'absence de leviers fiscaux significatifs à leur main, il est donc proposé de revenir sur cette réforme.